|  |  |
| --- | --- |
|  | Insert Fund specific logo, if applicable |

**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX RAPPORT ANNUEL 2009**

**PERIODE COUVERTE: 1 janVIER– 31 DecembrE 2009**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Soumis par:***Programme des Nations Unies pour le Développement******M. André Carvalho, Directeur Pays, PNUD-Côte d’Ivoire.*** |  | Domaine prioritaireAppui a la mise en œuvre de l’Accord Politique de Ouagadougou.***Prévention de la crise et reconstruction.*** |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Numéro de programme : PBF/CIV/H-1PBF Projet No: 00058795***MDTF Office Atlas No:*** 66669*Titre:* **Soutien à la Facilitation et au suivi de l’Accord Politique de Ouagadougou.** |  | Organisation(s) partenaires:***ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire.*** |
|  |
| Partenaires de mise en œuvre: Contrepartie nationale :***Cabinet du Premier Ministre de la Côte d’Ivoire.***Gouvernement du Burkina Faso.* Organisations internationales y compris les ONGs.

***UNOPS : Bureau des Nations unies pour les services et les projets.*** |  | Budget du programme:**Fonds de la consolidation de la paix (FCP): $3,527,750 USD*** Fenêtre d’urgence 1,000,000 USD (2007)
* 2ème fenêtre 1,000,000 USD (2008)
* **Demande finale 1,527,750 USD (2009)**

**Contribution du Gouvernement:*** Fourniture de la résidence du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan
* Paiement des charges fixes de la résidence du Représentant spécial du Facilitateur
* Remboursement du prix du bail des bureaux de l’équipe du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d’Ivoire.

**Contribution de l’ONUCI:*** Mise à disposition de deux véhicules 4x4 avec chauffeurs pour l’équipe du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan (+ frais d’entretien et carburants).
* Services de sécurité assurée par l’ONUCI au bénéfice du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d’Ivoire (résidence privée et bureaux).
* Déplacements de l’équipe du RSF par voie aérienne et terrestre sur des missions terrains en Côte d’ Ivoire.
* Déplacements aérien de l’équipe du RSF vers Ouagadougou.
* Déplacements Abidjan-Ouagadougou-Abidjan des membres de l’Organe Consultatif International aux réunions du CEA.

**Contributions des bailleurs de fonds: 1,007,589USD*** **Norvège** $330,000 USD
* **France** $77,760 USD
* **Banque Mondiale** $349,500 USD
* **Union Européenne** $250,329 USD

**Total: $4,535,339 USD** |
| Durée du programme (mois):Date de commencement d’exécution du projet[[1]](#footnote-1): 29 Novembre 2007Date de fin: Septembre 2010* *Date de fin d’origine : Février 2008*
* *Date de fin du projet révisée : Novembre 2008 à Novembre 2009, puis de Novembre 2009 à Septembre 2010.*
* *Date de clôture opérationnelle*[[2]](#footnote-2)*, si applicable:*

Révision/extension du budget:Liste des révisions du budget et extension avec les dates d’approbations.*Lettre du Coordonnateur Résident du 24/11/2008 prorogeant le projet jusqu’au 30/06/2009.**Lettre du Coordonnateur Résident du 08/08/2009 prorogeant le projet jusqu’au 31/12/2009.* |

**1/ Contexte.**

La période indiquée a été marquée par une relative stabilisation de la situation sécuritaire, un regain des activités politiques et diplomatiques ainsi que la normalisation complète des relations avec les institutions financières internationales (exécution en cours du programme économique, point de décision à l’Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), efforts d’allègement significatifs de la dette). C’est dans ce contexte que les parties signataires de l’Accord Politique de Ouagadougou (APO) ont continué d’afficher leur volonté d’œuvrer à l’application de l’APO, en s’engageant au règlement des questions essentielles telles que l’opération d’identification et de recensement électoral de la population et les questions relatives à la réunification du pays.

**2/ Principaux objectifs.**

(a) Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct ;

(b) Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien, ceci en vue d’une paix durable.

(c) Contribuer à l’adoption d’une feuille de route pour la mise en œuvre de l’Accord Politique de Ouagadougou (APO) en vue de l’organisation d’élections libres, justes et transparentes.

**3/ Activités principales.**

Le dialogue direct inter ivoirien nécessite des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroît, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d’Ivoire pour consulter les différents acteurs du processus de paix, tout en assurant la direction du Cadre Permanent de Concertation, mécanisme au moyen duquel les deux parties ex-belligérantes ainsi que les leaders des deux principaux partis d’opposition, le Parti Démocratique de Côte d’Ivoire- Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et le Rassemblement des Républicains (RDR), se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l’APO et de faciliter l’accélération d’activités en retard concernant le processus électoral, le Désarmement Démobilisation Réinsertion (DDR)/Désarmement Démobilisation des Milices (DDM), la restauration de l’autorité de l’Etat et le redéploiement de l’administration, la réinsertion des ex-combattants, le service civique, , la fonctionnalité du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

**4/ Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et résultats.**

L’objectif des activités du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan (RSF) s’articule autour de la feuille de route du RSF. De cette feuille de route, il apparaît que le RSF a un rôle essentiel à jouer dans la préparation des réunions des deux mécanismes de suivi et de concertation prévus par le point 7 de l’APO à savoir d’une part, le Cadre Permanent de Concertation (CPC) et d’autre part, le Comité d’Evaluation et d’Accompagnement (CEA).

Au cours de l’année 2009, outre les consultations qu’il a eues avec certains acteurs du processus, le Facilitateur a présidé des réunions du CEA et du CPC qui se sont toutes tenues à Ouagadougou au Burkina Faso.

Par ailleurs, le Président Blaise Compaoré a effectué du 15 au 18 septembre 2009, à l’invitation du Président Laurent Gbagbo, une visite officielle en Côte d’Ivoire.

Au-delà des questions bilatérales discutées au sein d’organes conjoints dans le cadre du Traité d’amitié et de coopération du 29 juillet 2008 liant le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire, il a, au cours de son séjour, en sa qualité de Facilitateur, échangé avec les principaux acteurs du processus de sortie de crise et les a encouragés à redoubler d’efforts pour respecter le chronogramme électoral sans toutefois bâcler les importantes tâches qui restent à réaliser. Le Bureau du RSF a pris part à l’organisation et à la tenue de ces rencontres.

**5/ Activités réalisées pendant la période en cours.**

Durant la période concernée, le Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur a poursuivi ses efforts pour maintenir la dynamique de mise en œuvre de l’Accord Politique de Ouagadougou qui a connu des avancées notables, se résumant comme suit :

*5.1 Au titre des mécanismes de suivi de l’Accord politique de Ouagadougou (APO).*

**(a) tenue des 6ème et 7ème réunions du Comité d’évaluation et d’accompagnement (CEA)**

Au cours de l’année 2009, deux réunions du CEA se sont tenues à Ouagadougou, respectivement le 16 février 2009 et le 09 août 2009, à l’invitation du Facilitateur et sous sa présidence, en présence des membres représentant les deux signataires de l’APO, et des membres de l’Organe consultatif international (OCI) représentant la communauté internationale.

Lors de la 6ème réunion, les membres du CEA ont fait le point de l’état d’avancement des opérations d’identification et de recensement électoral. Après avoir noté avec regret le report de l’élection présidentielle précédemment prévue le 30 novembre 2008, ils ont exhorté la CEI à produire un chronogramme réaliste du processus électoral avec un période indicative. Ils ont recommandé, au vu des retards dans la mise en œuvre du Quatrième accord complémentaire à l’APO, que des progrès soient réalisés dans les différents volets militaires notamment la démobilisation et la réinsertion pour une sortie de crise apaisée.

Pour sa part, la 7ème réunion du CEA s’est félicitée du bilan global de l’opération d’identification clôturée le 30 juin 2009 avec 6,5 millions de personnes enrôlées. Elle s’est préoccupée de la mise en œuvre du nouveau chronogramme électoral rendu public par la CEI le 21 juillet 2009 et pris acte de la fixation au 29 novembre 2009 de la date de l’élection présidentielle.

**(b) tenue des 5ème et 6ème réunions du Cadre Permanent de Concertation (CPC)**

A l’invitation du Facilitateur et sous sa présidence, les 5ème et 6ème réunions du CPC se sont tenues respectivement le 18 mai 2009 et le 03 décembre 2009 à Ouagadougou, en présence des membres de cet organe à savoir les deux signataires de l’APO et les deux leaders respectifs du PDCI-RDA et du RDR. Le Représentant spécial du Facilitateur a assuré, comme à l’accoutumée, le secrétariat de ces réunions qui se déroulent principalement à huis clos. Les deux rencontres ont été sanctionnées par un communiqué de presse donnant la substance des conclusions des travaux.

Les membres du CPC ont, à l’occasion, salué les avancées enregistrées par le processus et formulé des recommandations pertinentes pour booster davantage la mise en œuvre de l’APO.

Au cours de la 5ème réunion du CPC, ils ont essentiellement échangé et fait des recommandations sur les questions relatives à l’achèvement des opérations d’identification et de recensement électoral à la date du 30 juin 2009, la mise en œuvre du chronogramme électoral (*publication de la liste électorale en septembre 2009, tenue du premier tour de l’élection présidentielle le 29 novembre 2009*), l’opérationnalisation du Plan global de sécurisation du processus électoral lancé le 05 mai 2009 avec la mise en place des premières unités mixtes de police et de gendarmerie dans le cadre du CCI, et enfin la mobilisation des ressources pour le financement du processus de sortie de crise.

Lors de la 6ème réunion du CPC, les membres de cet organe ont pris acte du rapport présenté par le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) sur l’état d’avancement du processus électoral et ont constaté l’impossibilité d’organiser l’élection présidentielle à la date du 29 novembre 2009 tel que prévu par le chronogramme électoral.

La raison de ce nouveau report réside essentiellement dans les grands retards accusés dans l’affichage de la liste électorale provisoire et dans le traitement du contentieux de ladite liste. Cette situation a eu pour effet de compromettre la confection de la liste électorale définitive et celle des cartes d’identité et des cartes d’électeur. Les membres du CPC ont adopté un nouveau chronogramme au terme duquel l’élection présidentielle est prévue pour se tenir fin février-début mars 2010.

Le Bureau du RSF a beaucoup contribué à la préparation des réunions du CEA et du CPC, notamment par les consultations préparatoires avec les différentes délégations, l’élaboration du rapport d’étape sur la mise en œuvre de l’APO et autres documents de travail. Quant à la mise en œuvre des recommandations et directives formulées par le CEA et le CPC, le Représentant spécial du Facilitateur travaille en étroite collaboration avec les parties ivoiriennes pour en assurer la bonne exécution. La tenue à Abidjan de réunions hebdomadaires des membres du CEA, conformément à l’Article 11 du 3ème Accord complémentaire à l’APO en date du 23 novembre 2007, illustre bien la dynamique de concertation permanente et le souci d’anticipation dans le traitement des différents obstacles au processus de sortie de crise.

*5.2 Activités liées au processus électoral*

Tout au long de la période indiquée, le Bureau du RSF a continué de participer régulièrement aux réunions hebdomadaires du CEA animées par le Représentant spécial, aux réunions convoquées par la Primature et aux rencontres du Comité de coordination et de suivi de l’opération d’identification et de recensement électoral organisées, au moins une fois par semaine, par la CEI.

A l’invitation du Cabinet du Premier Ministre ou du Premier Ministre lui-même, le Bureau du RSF a pris part, au cours de l’année 2009, à des réunions d’évaluation sur toutes les questions liées à l’opération d’identification et de recensement électoral, et notamment sur la phase de traitement des données informatiques de l’enrôlement lancée le 20 juillet 2009, la fonctionnalité et la sécurisation des centres de coordination par le Centre de Commandement Intégré (CCI), le financement des opérations. Les premiers responsables de la CEI et des structures techniques (Commission Nationale de Supervision de l’Identification, Institut National de la Statistique, Office National de l’Identification, SAGEM) ont participé à ces rencontres qui ont permis de lever les obstacles, les uns après les autres, sinon d’anticiper sur certains aspects, pour faire accélérer le processus dans le souci du respect des délais du chronogramme électoral.

Le Bureau du RSF a, en outre, marqué de sa présence les différentes rencontres d’échanges que le Premier ministre a eu avec les partis politiques, les leaders religieux, les chefs traditionnels, les organisations de la société civile et le secteur privé sur le processus électoral et en particulier sur la confection de la liste électorale dans ses différentes phases.

A ce titre, le Représentant spécial, accompagné des deux conseillers, a été témoin de la remise le 1er octobre 2009, au Premier Ministre et au Président de la République de la version électronique de la liste électorale provisoire de 6,3 millions de personnes. Quant à la version papier, elle a été remise officiellement le 10 novembre 2009 aux autorités électorales par les deux opérateurs techniques (l’Institut national de la statistique et Sagem sécurité). Au même moment, le Bureau a pu suivre l’opération de réception du matériel électoral à son arrivée au Port d’Abidjan et à son entreposage dans deux dépôts principaux à Abidjan et à Yamoussoukro, sous la supervision de la CEI.

Le 4ème trimestre 2009 a été essentiellement marqué par les préparatifs en vue de l’affichage de la liste électorale provisoire, le dépôt des candidatures à l’élection présidentielle, le traitement du contentieux de la liste électorale provisoire.

Le Bureau a suivi avec une attention toute particulière la question des croisements des données informatiques de l’enrôlement, en vue de la finalisation des deux bases de données, à savoir la base de données population à l’usage des structures chargées de l’identification et la base de données élections à l’usage de la CEI.

Il convient de rappeler que les résultats des divers croisements soit avec la liste électorale de 2000, soit avec les fichiers historiques retenus consensuellement, ont permis, à la date du 04 novembre 2009, de produire une liste électorale provisoire de 5 300 586 pétitionnaires croisés positifs et 1 033 985 pétitionnaires croisés négatifs. Le 26 septembre 2009, s’est ouverte la période de dépôt des candidatures à l’élection présidentielle dont la clôture effective est intervenue le 16 octobre 2009. A l’issue de l’examen des 20 dossiers soumis à son appréciation, le Conseil Constitutionnel a procédé à la publication, à travers sa décision en date du 19 novembre 2009, de la liste définitive de 14 candidats admis à prendre part au scrutin. Il est à noter que le nouveau Président du Conseil Constitutionnel, Monsieur Paul Yao N’Dré, a officiellement pris fonction le 1er septembre 2009.

La phase de l’affichage de la liste électorale provisoire qui correspond également à la période de déroulement de la précampagne électorale, a vu se poser avec plus d’acuité les exigences en matière d’accès équitable aux médias d’Etat et de traitement équilibré de l’information. Nous avons pu observer que ces règles inscrites dans le code électoral pourraient être mieux respectées qu’elles ne l’ont été jusque-là. En tout état de cause, le Bureau du RSF suit de près la question, notamment à travers le Conseiller aux affaires sociales et humanitaires qui participe aux travaux de la Commission nationale des débats et des émissions spéciales du Conseil National de la Communication Audio-visuelle (CNCA).

Le 23 novembre 2009, la CEI a annoncé la fin officielle de l’affichage de la liste électorale provisoire et l’ouverture des réclamations et du contentieux de ladite liste pour une période de trente (30) jours (*phase administrative*), outre une phase judiciaire d’une durée de huit (8) jours. De façon consensuelle, il a été décidé d’appliquer un traitement différencié aux réclamations selon qu’elles portent sur la liste blanche (5,3 millions personnes) ou selon qu’elles portent sur la liste grise (1,033 millions personnes). Compte tenu des nombreuses sollicitations, la phase administrative du contentieux a été prorogée par la CEI à deux reprises, à savoir au 06 janvier 2010, puis au 09 janvier 2010.

*5.3 Activités liées aux questions militaires et sécuritaires*

Le conseiller aux Affaires Militaires et Sécuritaires du RSF a continué de participer activement aux travaux des différentes structures techniques réunissant les FDS et les FAFN, notamment dans le cadre du Centre de Commandement intégré (CCI), en vue de l’application du Quatrième Accord complémentaire à l’APO.

De façon globale, le Bureau du RSF n’a eu de cesse de conjuguer ses efforts avec ceux des autres acteurs concernés pour assurer à terme la mise en œuvre complète du Quatrième Accord Complémentaire signé le 28 décembre 2008 qui connaît quelques lenteurs dans l’exécution des mesures et tâches qui y sont prévues.

En somme, au cours de l’année 2009, l’on a pu enregistrer quelques avancées timides dans la mise sur pied des unités mixtes de police et de gendarmerie du CCI et dans le processus de réunification de l’Armée. Ainsi, après Bouaké et Abidjan en mai 2009, le CCI a procédé à l’installation effective de commissariats mixtes de police et de brigades mixtes de gendarmerie dans onze (11) localités en zone Centre Nord Ouest (CNO). Autre fait significatif, la signature le 16 novembre 2009 à Mankono (en zone CNO), par le Chef de l’Etat, de plusieurs décrets relatifs aux questions militaires, notamment à l’harmonisation des grades des éléments des FAFN.

Par ailleurs, le Ministre de la Défense a annoncé, en début mars 2010, la mise en place prochaine de compagnies mixtes de sécurisation des élections composées de gendarmes et de policiers FDS et FAFN et qui auront pour mission essentielle d’appuyer le CCI dans le maintien de l’ordre. Toutefois, les difficultés de fonctionnement du CCI demeurent persistantes malgré les efforts qui semblent faits pour les surmonter. En effet, les commissariats mixtes de police et les brigades mixtes de gendarmerie connaissent quelques perturbations dans leur fonctionnement, en raison notamment de mouvements d’humeur des agents FAFN qui réclament leurs arriérés de primes et la signature du décret relatif à leur statut.

S’agissant des 5 000 Volontaires pour l’Armée Nationale (VAN), la phase de leur recrutement a été lancée le 20 janvier 2010 à Bouaké ; dans le même temps le Gouvernement poursuit les travaux d’aménagement des sites identifiés dans quatre localités en zone CNO, pour l’encasernement de ces volontaires en vue de leur formation de base.

En ce qui concerne la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants des FAFN et des éléments des milices, activité suivi également par le conseiller aux affaires sociales et humanitaires, le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC) qui a contribué à la démobilisation de plus de 16 000 éléments, a pu réaliser plusieurs opérations de réinsertion avec l’appui financier de l’Etat et de quelques partenaires au développement, permettant ainsi de prendre en compte, à ce jour, 3416 ex-combattants FAFN et 1 064 ex éléments de milices, dans diverses activités génératrices de revenus. Au titre de la réhabilitation communautaire, le PNRRC a apporté son soutien aux communautés affectées par la crise à travers la mise à disposition de médicaments, de matériel médical, et le reprofilage de quelques pistes rurales.

Pour sa part, le Programme de Service Civique National (PSCN) a enregistré quelques résultats encourageants avec la prise en charge de plus de 7 500 jeunes pour leur assurer une formation civique et professionnelle.

*5.4 Activités liées à la restauration de l’autorité de l’Etat et au déploiement de l’Administration sur l’ensemble du territoire national*

Ce volet est suivi régulièrement par le Conseiller aux Affaires économiques et financières du RSF. Le Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur, dans son rôle d’arbitrage, a appuyé, les structures *ad hoc*, mises en place par les parties ivoiriennes, notamment le Comité Nationale de Pilotage pour le Redéploiement de l’Administration (CNPRA) et le Comité charge du Rétablissement de l’Unicité de Caisse (CCRUC) afin de restaurer l’autorité de l’Etat sur toute l’étendue du territoire.

**(a) du redéploiement de l’administration sur l’ensemble du territoire**

Après la passation de charges entre les ComZones (Commandants de Zones) et le Corps Préfectoral le 26 mai 2009 à Bouaké et le retour des magistrats dans toute la zone CNO, le processus de redéploiement de l’administration continue de se renforcer, avec le retour des agents de l’administration fiscale et du trésor dans des localités de la région des savanes et des montagnes (chefs lieux Korhogo et Man). Ainsi plus de 97% des fonctionnaires déplacés sont de retour dans la zone CNO.

Malgré ce taux, le fonctionnement efficient des administrations est quelque peu entravé par les retards dans le payement des primes d’installation, le faible taux de réhabilitation des édifices publics (300 bâtiments sur 3 000 recensés) et la lenteur dans les procédures d’intégration dans la fonction publique des enseignants et des agents de santé volontaires ayant servi en zone CNO.

**(b) du rétablissement de l’unicité de caisse de l’Etat**

Au cours de l’année 2009, le processus de rétablissement de l’unicité de caisse a connu des certaines avancées, avec un renforcement de la présence des banques et des régies financières, particulièrement les Impôts et le Trésor, dans les régions des Savanes et des Montagnes. Le Guichet unique d’immatriculation et de dédouanement des véhicules qui a ouvert ses portes à Bouaké le 02 février 2009 a, par ailleurs, fait l’objet d’une évaluation, neuf mois plus tard, et de nouvelles mesures ont été arrêtées pour son bon fonctionnement. Les tractations sont toujours en cours pour l’ouverture du Guichet unique de Korhogo dont les bâtiments et le matériel ont été réceptionnés en octobre 2009.

De même, les discussions ont permis aux régies financières de proposer 450 postes aux Forces Nouvelles répartis comme suit :

- Trésor : 50 postes (agents, commis, contrôleurs);

- Impôts : 300 postes (agents) ;

- Douanes : 100 postes (sous-officiers)

La faiblesse de la circulation de l’information au sein du Comité mixte, l’absence de consensus sur certains points, notamment l’intégration des agents des FN, le non respect de certaines dispositions préalablement acceptées, et les lenteurs dans la démobilisation et le désarmement des ex combattants, freinent considérablement le processus d’unicité de caisse.

**6/ Les audiences et autres séances de travail du RSF.**

Durant la période en cours le RSF, entouré de l’ensemble de ses conseillers, a accordé à différentes entités et personnalités, une série d’audiences et tenu d’importantes séances de travail, parmi lesquelles on retiendra :

* des séances de travail le 31 juillet 2009 et le 25 janvier 2010 avec les responsables des organes de régulation de la presse (Conseil National de la Communication Audiovisuelle, Conseil National de la Presse) et le Directeur Général de la Radio Télévision Ivoirienne autour de la stratégie de régulation de l’information, avant, pendant et après la campagne électorale au moment de la proclamation des résultats du scrutin ; ainsi que sur la mise en œuvre du code de bonne conduite des médias. A cette occasion, le RSF a prodigué des conseils pour un environnement médiatique apaisé.
* Des séances de travail respectivement le 29 avril 2009 et le 05 octobre 2009 avec deux délégations d’Ambassadeurs du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l’Union Africaine en vue d’échanger sur l’évaluation du processus électoral en cours.
* Des audiences accordées à plusieurs personnalités et partis politiques ivoiriens avec lesquels divers sujets d’intérêt concernant le processus de sortie de crise ont été abordés, dont en particulier l’organisation des élections et la question de l’accès aux médias d’Etat (Félix Akoto-Yao, candidat indépendant à l’élection présidentielle, Anaky Kobenan, Président du MFA, Gnamien Konan, Président de l’UPCI, le Directoire du RHDP, le CNRD etc…).
* deux séances de travail tenues le 03 novembre 2009 et le 15 janvier 2010 avec le Président et les membres du Conseil Constitutionnel. A cette occasion, le Conseil Constitutionnel a, d’une part, fourni des précisions sur la teneur de sa décision n°CI-2009-EP-026/28-10/CC/SG du 28 octobre 2009 relative aux candidatures à l’élection présidentielle du 29 novembre 2009 et d’autre part, partager ses préoccupations et sa compréhension de la crise née des 429 000 cas litigieux de la CEI.
* Une rencontre de travail le 30 mars 2009 avec une mission d’information des attachés de défense des Ambassades/Missions permanentes accréditées auprès de l’ONU à New York.
* Audiences à des responsables d’ONG internationales notamment International Crisis Group et le Centre Carter qui suivent étroitement l’évolution du processus de paix.
* Séances de travail avec des dirigeants d’institutions financières internationales en visite dans le pays, dont le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD), Monsieur Donald Kaberuka, la Responsable Afrique de l’Ouest du FMI, Madame Doris Ross, et le nouveau Représentant de la BAD en Côte d’Ivoire lors de sa prise de fonctions.
* Audience le 25 juin 2009 auprès de Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l’Organisation Internationale de la Francophonie, en visite en Côte d’Ivoire.
* Rencontres périodiques avec les leaders religieux et les chefs traditionnels pour recueillir leurs vues et les encourager à continuer le travail d’apaisement auprès des populations et des acteurs politiques.
* Audiences régulièrement accordées à plusieurs responsables de la Société civile ivoiriennes organisée au sein de plateformes comme la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI), la Coalition de la société civile pour la paix et le développement démocratique en Côte d’Ivoire (COSOPCI) et la Coordination des femmes de Côte d’Ivoire pour les élections et la reconstruction post-crise (COFEMCI-REPC).
* Une séance de travail avec une délégation du Bureau d’appui à la consolidation de la paix conduite par Mme Judy Cheng-Hopkins, Sous Secrétaire général des Nations Unies chargé du Bureau de la Consolidation de la Paix. La délégation a échangé avec le Bureau du RSF sur le travail de la Facilitation auquel il porte beaucoup d’intérêt ainsi que sur les perspectives du processus de paix.

**7/ La coopération entre la Facilitation, les Nations Unies et d’autres partenaires du processus.**

La complémentarité entre la mission d’arbitrage et la mission de certification conférées respectivement au Facilitateur et au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies exige une bonne coopération entre les structures techniques placées sous leur autorité. C’est à cet effet que les deux représentants spéciaux à Abidjan ont pris la décision en avril 2008 de créer un organe mixte de veille et d’alerte susceptible de les éclairer dans l’accomplissement de leurs missions respectives.

La Cellule mixte Facilitation/Certification qui a repris avec plus d’intensité ses activités notamment à la faveur du déroulement des opérations d’enrôlement en vue de l’identification et du recensement électoral, tient beaucoup plus régulièrement ses réunions qui, de bi hebdomadaires sont devenues hebdomadaires.

La Cellule mixte a eu à se pencher, durant la période indiquée, sur des questions telles que :

* des allégations de fraudes à l’identification dans diverses localités du pays, en vue de formuler des recommandations à la haute hiérarchie de la Facilitation et de l’ONUCI ;
* les avancées du processus électoral, en particulier sur l’affichage de la liste électorale provisoire, la gestion des candidatures à l’élection présidentielle, le traitement du contentieux de ladite liste, le traitement de l’information en périodes de précampagne et de campagne ;
* les voies et moyens de préserver un environnement électoral apaisé, la certification de la liste électorale définitive ;
* la question des allégations de fraude sur 429 000 personnes portées contre la CEI.

Au-delà de la Cellule Mixte, l’ONUCI et le B/RSF à chaque fois que de besoin, se concertent directement pour faire avancer les différents volets du processus de sortie de crise. C’est ainsi que dans le cadre de la sécurisation des élections, ils ont tenu le 16 décembre 2009 une réunion de travail, entourés de leurs plus proches collaborateurs, et en présence du Conseiller diplomatique du Président GBAGBO, pour échanger sur les démarches préliminaires à entreprendre en vue de l’envoi d’un contingent militaire burkinabè en Côte d’Ivoire sous mandat de l’ONU pour renforcer les forces impartiales.

Le Conseil de Sécurité que le Burkina Faso a présidé pour le mois de décembre 2009, a été saisi à ce sujet par une requête conjointe en date du 19 décembre 2009 du Président GBAGBO et du Facilitateur.

Par ailleurs, les rapports entre le Bureau du RSF et l’ONUCI ont été marqués par la participation active de la Facilitation aux travaux du Séminaire organisé le 21 décembre 2009 à Abidjan par la Cellule de Certification et la Division Politique de l’ONUCI avec pour objectif la mise en place d’un cadre d’échanges pour la certification regroupant l’ONUCI et les partis politiques. Sur proposition de l’ONUCI, le Bureau du Facilitateur est même intervenu en qualité de modérateur, au cours de ce séminaire.

En somme, l’expérience de la Cellule mixte ajoutée aux autres formes de concertation tous azimuts, démontrent bien qu’une synergie d’action fructueuse peut être instaurée efficacement entre des instruments internationaux et des mécanismes régionaux ou sous-régionaux de règlement de conflit.

**8/ Les tâches restant à accomplir.**

Au regard du bilan présenté supra de nombreux et importants défis restent cependant à relever. Il s’agit notamment :

* la mise en œuvre intégrale du 4ème Accord complémentaire à l’APO, notamment par l’adoption par le gouvernement, des textes réglementaires encore en attente;
* l’opérationnalisation du CCI par la mise à sa disposition des ressources humaines et financières par le gouvernement de Côte d’Ivoire dont il a besoin pour la sécurisation du processus électoral ;
* la nécessité de prise de mesures énergiques par la CEI, de concert avec les organes nationaux de régulation en vue d’un véritable assainissement de l’environnement médiatique marqué par le traitement équilibré de l’information et le strict respect du principe de l’accès équitable et égal aux médias d’Etat durant la phase de pré campagne électorale, et celle de la campagne qui s’ouvrira après la publication de la liste électorale définitive ;
* le respect des codes de bonne conduite institués pour les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias ;
* le traitement dans les règles de l’art, conformément donc aux textes en vigueur, des contentieux de l’inscription sur la liste électorale provisoire, y compris un juste et équitable traitement du cas des 1 033 000 enrôlées mais non encore retrouvées à travers la méthode des croisements ;
* la réalisation intégrale de l’unicité de caisse de l’Etat.

Ces différents défis demeurent cruciaux, d’autant plus que l’élection présidentielle, fixée au 29 novembre 2009 et reportée à fin février-début mars 2010, n’a pas pu se tenir, conformément au chronogramme approuvé successivement par les 5ème et 6ème réunions du CPC.

Parallèlement à ces préoccupations, la sensibilisation des acteurs et des populations reste une question importante qu’il faut traiter avec attention, en mettant fortement à contribution la société civile ivoirienne dont la présence, par ailleurs, dans l’observation électorale devrait être encouragée, en cette période de relance du processus électoral.

S’agissant du volet militaire, il conviendrait d’adopter les textes encore en souffrance et de continuer de renforcer le CCI en parachevant l’installation des unités mixtes conformément au Plan global de sécurisation adapté aux réalités du terrain. Dans la crainte de troubles éventuelles pendant le déroulement des étapes à venir du processus électoral, il faudrait encourager le Gouvernement à rendre effective et opérationnelle la mise sur pied des compagnies mixtes de sécurisation des élections pour assurer efficacement le maintien de l’ordre, en les dotant des moyens nécessaires.

Il ya lieu également de prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires au recrutement et à l’encasernement des 5 000 VAN.

Quant à la démobilisation et à la réinsertion des ex combattants FAFN et des éléments des groupes d’auto-défense (milices), il conviendrait de continuer à renforcer la coordination des activités y relatives et d’encourager les partenaires au développement impliqués à se montrer encore plus flexibles dans leurs procédures d’intervention et de financement des projets de réinsertion.

Au titre du redéploiement de l’administration sur l’ensemble du territoire, les diligences suivantes restent à mettre en œuvre :

* la réintégration des agents des Forces Nouvelles dans l’administration publique;
* l’intégration des enseignants et des agents de santé volontaires ;
* la mobilisation de ressources en vue du paiement intégral de la deuxième tranche de la prime d’installation;
* la poursuite de la réhabilitation des bâtiments administratifs et d’équipement des administrations estimés à environ cent trois milliards (103 000 000 000) de francs CFA tout en sensibilisant la population sur la nécessaire protection et préservation des biens publics.

Au titre du rétablissement de l’unicité de caisse, les activités suivantes restent à mettre en œuvre dans les mois à venir :

* l’ouverture effective des guichets uniques automobile de Korhogo et de Man ;
* la réouverture des Directions Régionales des Douanes de Korhogo et Man et d’autres localités de la zone ZNO ;
* l’intégration des agents des forces nouvelles dans les régies financières, selon les postes retenus par les autorités gouvernementales et les forces nouvelles.

La Facilitation devrait pouvoir poursuivre le rôle d’incitation et d’arbitrage qui est le sien dans le cadre de la mise en œuvre de l’ensemble des mesures suscitées qui participent de la bonne application de l’APO et de ses Accords complémentaires. Elle devrait surtout veiller à ce que certains obstacles qui sont plus ou moins perceptibles ne puissent se transformer en source de blocage au respect des nouveaux engagements pris par les parties ivoiriennes sous l’égide du Facilitateur.

1. The start date is the date of the first transfer of funds from the MDTF Office as Administrative Agent. [↑](#footnote-ref-1)
2. All activities for which a Participating Organization is responsible under an approved MDTF programme have been completed. Agencies to advise the MDTF Office. [↑](#footnote-ref-2)